

## INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CCVE

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, la participation financière de la CCVE a été déduite lors de votre inscription à la carte Scol'R et la carte Optile.

Cependant, la participation n'a pas été déduite lors des inscriptions dans les cas suivants :

- Inscription à la carte Scol'R auprès du syndicat Transport Sud Essonne (TSE)
- Inscription à la carte Scol'R auprès d'un établissement scolaire privé
- Inscription à la carte imagin'R utilisant les lignes 284-004 et 284-006 pour se rendre à l'école uniquement.

Si vous êtes dans la situation précédemment évoquée, vous restez éligible et nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre par mail ou par courrier les documents suivants :

- Le certificat de scolarité de votre enfant
- Un justificatif de paiement de l'abonnement au transport
- Une copie de la carte de transport de votre enfant
- Un RIB avec votre adresse.
- Attestation de bourse pour les élèves boursiers.

**Adresse mail du Service : [transport@ccvalessonne.com](mailto:transport@ccvalessonne.com)**

**Adresse postale : Communauté de communes du Val d'Essonne**

**Parvis des Communautés-BP29**

**91610 Ballancourt sur Essonne**